

Pascal COLAS

De: patrice nomine [patrice.nomine@orange.fr]
Envoyé: jeudi 16 décembre 2010 11:09
À: christophe.pomez@mairie-saintpaul.fr
Cc: Pascal COLAS; eric Poullain
Objet: Interdiction de pratique

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour mesdames et messieurs les élus de la commune de Saint Paul,

je viens par ce courriel relayé la réaction de Pascal Colas concernant, en général les pratiques de loisir en site naturel, et en particulier celui du Cap Lahoussaye.

L'ensemble des arguments utilisés par Pascal Colas dans son courrier, je les partage.

En tant que **président du Comité régional réunionnais de la montagne de l'escalade et du canyon**, je tiens à défendre un accès libre et responsable aux espaces naturels de pratiques des activités de loisirs. La **fédération française de la montagne et de l'escalade** représentée localement par le Comité régional, dont j'ai la charge, a reçu, en vertu de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, **la délégation de pouvoir ministérielle pour organiser la pratique des activités sportives de montagne et d'escalade** suivantes :

- **escalade**
- **alpinisme**
- **canyon**

Aujourd'hui, les structures comme la notre, développe une pratique pour le plus grand nombre et ce, dans les conditions maximales de sécurité. Notre "**plan régional de développement**" est devenue une référence en la matière d'équipement des sites naturels auprès des communes, des regroupements de communes, des collectivités territoriales (CG, CR), des organismes d'Etat comme la DDJS, des service régionaux comme l'IRT etc.

A contre courant de cette volonté de développement raisonné, je suis sûr que vous n'allez pas céder à l'obsession sécuritaire qui pourrait pousser à l'interdiction abusive de pratiques de loisir sur site naturel. La société réunionnaise souhaite justement pouvoir accéder à une pratique responsable sur ses sites naturels, récemment élevés au rang de patrimoine mondial de l'humanité et pour un secteur classé comme parc national. Ces reconnaissances diverses doivent à contrario nous conduire à un développement responsable et non à des interdictions abusives.

Nous avons confiance en l'avenir pour qu'une synergie de volontés aille dans le sens du développement responsable et non de la restriction.

Notre investissement citoyen se joue à cet endroit notamment.

Patrice Nominé

Président du Comité régional réunionnais de la montagne de l'escalade et du canyon.